

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingtième (20^e) jour du mois de janvier 2025 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à la séance madame la directrice générale, Sylvie Foster, madame la directrice générale par intérim, Marieve Bouchard et madame la directrice générale adjointe, Josyane Gauthier.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 33 et prend fin à 18 h 43.

Rés # 25-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point 2.7. Soumissions reçues pour vente de biens.

Rés # 25-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 25-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 25-01-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjointe à en faire le paiement :

- C2409851 à C2509887, L2400091 à L2500003 et P2400523 à P2500056	265 895,93 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	57 419,56 \$
- Frais de déplacement	1 288,15 \$
TOTAL	324 603,64 \$

**Rés # 25-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 299, IMPOSANT LES TAXES
POUR 2025**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 299, imposant le taux des taxes pour l'année 2025.

**Rés # 25-01-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 300, DÉCRÉTANT LES TARIFS
D'AQUEDUC À PARTIR DE 2025**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 300, décrétant les tarifs d'aqueduc à partir de 2025.

**Rés # 25-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « SUBVENTION SALARIALE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme « Subvention salariale ».

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l'adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont pour la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 25-01-08 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « INTÉGRATION À L'EMPLOI »**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme « Intégration à l'emploi 2025 ».

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou l'adjointe administrative, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 25-01-09 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES
PERSONNES HANDICAPÈS 2025-2026 »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2025-2026 ».

Madame Christine Dufour, adjointe administrative, ou madame Marie-Ève Bouchard, coordonnatrice des loisirs, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 25-01-10 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé 2024 de l'OH de Charlevoix-Est approuvé par la S.H.Q. en date du 28 novembre 2024.

Que le conseil municipal accepte de payer sa part soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

Rés # 25-01-11 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2025 de l'Office d'Habitation (OH) de Charlevoix-Est, approuvé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) le 27 novembre 2024.

Que le conseil municipal accepte de payer sa part de 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

NOTE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose au conseil, le rapport 2024 sur l'application des règlements N° 261 et N° 298, sur la « gestion contractuelle », et mentionne qu'aucune problématique ou situation particulière n'a été soulevée.

Rés # 25-01-12 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DE BIENS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a mis en vente, par soumission publique, des biens inutilisés ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission pour les deux distributrices ci-après :

- Distributrice de boissons froides
 - o Marque: Dixie-Narco
 - o Quelques marques d'usure, mais encore fonctionnelle. Notez que la distributrice ne prend que les pièces de 1\$.
- Distributrice de croustilles et de tablettes de chocolat
 - o Marque: inconnue
 - o Bon état et fonctionnelle.

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de la distributrice de boissons froides et la distributrice de croustilles et de tablettes de chocolat décrites ci-haut à monsieur Sylvain Hardy, pour la somme de 50 \$ chacune. Lesdits équipements sont vendus tel que vu, sans aucune garantie.

**Rés # 25-01-13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°
303, RELATIF AUX FAUSSES ALARMES**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement N° 303, modifiant le règlement N° 108 relatif aux fausses alarmes.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 25-01-14 ENTENTE D'ITINÉRANCE POUR LA COUVERTURE
CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT
QUE

la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT
QUE

le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT
QUE

des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence, nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT
QUE

la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

CONSIDÉRANT
QUE

cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

CONSIDÉRANT
QUE

le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

CONSIDÉRANT
QUE

malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite

l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

Il est proposé par madame Martine Tremblay,

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Rés # 25-01-15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier II, 1 pompier pour l'auto-sauvetage, 2 pompiers pour opérateur d'autopompe, 3 pompiers en désincarcération, 8 pompiers pour les véhicules électriques et hybride ainsi que 8 pompiers pour sauvetage riverains, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Martine Tremblay, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Caroline Dion, MRC Charlevoix-Est

Rés # 25-01-16 ACHAT D'UNE « REMORQUE FERMÉE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une « remorque fermée » pour les travaux publics, auprès de l'entreprise « Caravane Charlevoix », au coût de 14 995 \$ plus taxes. Cette somme sera prélevée via le fonds de roulement.

Rés # 25-01-17 ACHAT DE « ROULETTES POUR LES PATINS DE LA MOTONEIGE »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de « roulettes pour les patins » pour la motoneige, auprès de l'entreprise « Adrénaline sport », au coût de 439.99 \$ plus taxes. Cette somme sera prélevée via le fonds d'administration.

Rés # 25-01-18 ADHÉSION AU PROGRAMME « GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU »

CONSIDÉRANT
QUE la Municipalité de Saint-Siméon reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT
QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT
QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Siméon et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT
QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi

que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT

QUE

la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT

QUE

le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT

QUE

la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Rés # 25-01-19

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION DES ACTIFS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour élaborer un plan de gestion des actifs en eau de notre municipalité, selon l'offre de service produite le 18 décembre 2024, pour la somme de 3 500 \$ plus taxes.

Rés # 25-01-20

REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE AU POSTE DE POMPAGE N°1

Après avoir reçu deux prix, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de remplacement de l'automate au poste de pompage N°1 à « *Automatisation JRT* » au coût de 44 285 \$ plus taxes. Cette dépense sera absorbée via le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

Rés # 25-01-21

MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'EAU POTABLE À BAIE-DES-ROCHERS

Après avoir reçu deux prix, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de mise aux normes du système d'eau potable de Baie-des-Rochers à *CGR procédé* au coût de 8 423.60 \$ plus taxes. Cette dépense sera absorbée via le programme transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

Rés # 25-01-22 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 301, RELATIF AUX « PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) »

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement N° 301, relatif aux « Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 25-01-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 297 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196 MODIFIANT LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE CR-103

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 297, amendant le règlement de zonage N° 196, afin de modifier le nombre de logements autorisés dans la zone CR-103.

Rés # 25-01-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 302, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 195 SUR « L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement N° 302, modifiant le règlement N° 195 sur « l'émission des permis et certificats ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 25-01-25 APPEL DE CANDIDATURES POUR COMBLER LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel de candidature pour combler le poste d'agent de développement.

Rés # 25-01-26 MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CAISSE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mathieu Simard de l'entreprise MS Habitation pour préparer les plans pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne Caisse Desjardins, selon l'offre de service produite le 11 juillet 2024 pour la somme de 31 332,50 \$ plus taxes.

Rés # 25-01-27 MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CAISSE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme LGP pour préparer une étude sur le potentiel de développement de l'ancienne Caisse Desjardins, selon l'offre de service produite le 13 janvier 2025, pour la somme de 8 000 \$ plus taxes.

Rés # 25-01-28 EMBAUCHE DE L'ENTREPRISE « SCÈNE'ART » EN 2025

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à l'entreprise « *Scène'Art* » tel que décrit dans l'offre du 21 octobre 2024 pour sept (7) animations hebdomadaires au camp de jour 2025 « *L'Envolée de Saint-Siméon* » pour la somme de 4 000 \$ plus taxes.

Rés # 25-01-29 PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE (PERP) 2025-2026

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière de 2 000 \$, dans le cadre du « Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) 2025-2026 », pour effectuer de l'ensemencement au lac Noir.

Madame Josyane Gauthier, directrice générale adjointe, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 25-01-30 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DU « CAMP DE JOUR »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la Politique du *Camp de jour*. Les tarifs du camp de jour et du service de garde seront dorénavant fixés par résolution.

Camp de jour :

Coût pour la saison	Résident
	220 \$ pour un (1) enfant
	180 \$ pour le 2 ^{ième} enfant
	145 \$ pour le 3 ^{ième} enfant
	85 \$ pour le 4 ^{ième} enfant
À la journée :	25 \$ par enfant

Tarif majoré de 25% pour les non-résidents.

À noter que le tarif de résident s'applique aux enfants fréquentant l'école primaire Marie-Victorin même si non-résident.

À titre d'incitatif à l'emploi, un rabais de 10 % sur le coût d'inscription est accordé aux enfants des moniteurs, monitrices.

Service de Garde :

Coût pour la saison :	1 enfant	90 \$
	2 enfants d'une même famille :	150 \$
	3 enfants d'une même famille :	205 \$
	4 enfants d'une même famille :	260 \$
À l'utilisation :	Pour le service du matin :	4 \$
	Pour le service du midi :	Gratuit
	Pour le service du soir :	5 \$

Un supplément de 3 \$ minimum sera chargé à un parent qui vient chercher son enfant en retard à la fin de la journée. Ce tarif s'applique aux résidents et non-résidents.

○ Monsieur Nicol Savard

- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

Attestation du toponyme « rue Robert-Foster ».

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 34 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 25-01-34 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 35.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale /
greffière-trésorière